

**VILLE DE GRASSE**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

---

**DU 12 NOVEMBRE 2019**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal,

Chers Collègues,

Le jeudi 26 septembre, la Nation apprenait avec une grande émotion la disparition de l'un de ses présidents : Monsieur Jacques CHIRAC. Dans la continuité de l'hommage national rendu à ce grand homme d'Etat, serviteur de la République auquel les Français ont témoigné leur affection et leur respect, la municipalité proposera à la commission présidée par Madame Nicole NUTINI d'étudier le baptême d'un lieu public en hommage à Jacques CHIRAC. Puisque nous parlons d'hommage public, la future médiathèque a trouvé son nom, voté à l'unanimité par notre assemblée le 24 septembre dernier. La Source Médiathèque Charles-Nègre s'érige en cœur de ville et se prépare à accueillir tous les publics au printemps 2020. Ce lieu de vie est une chance pour Grasse parce qu'il replace la culture au cœur de la cité et qu'il participe de la stratégie mise en place pour revitaliser notre centre historique. Une série de visites, proposée depuis le début du mois de novembre par les équipes des médiathèques et la bibliothèque de la ville, permet d'ores et déjà aux grassois et aux citoyens engagés dans la vie de la cité de s'approprier pleinement ce lieu et d'en découvrir les futurs usages. Avec le lancement des travaux d'aménagement des places attenantes, la mutation de ce quartier de Grasse qui n'a pas connu de travaux depuis 50 ans est clairement engagée. Enfin, je partage avec vous une avancée significative dans le cadre du projet de création d'un échangeur à la paoute. L'Assemblée Départementale, réunie en séance le vendredi 18 octobre, a adopté la déclaration de projet (relative à l'intérêt général) pour la création d'une liaison routière entre la RD 6185 (Pénétrante Cannes-Grasse) et le giratoire de la Paoute. Dans le strict respect du déroulement des procédures engagées depuis avril 2017, ce vote intervient à la suite de l'enquête parcellaire et publique réalisée du 8 avril au 10 mai 2019 et des recommandations émises par le commissaire-enquêteur, pour lesquelles le département des Alpes-Maritimes s'engage en tant que maître d'ouvrage. Ce projet a connu une longue élaboration et il a fallu du temps et du travail d'études pour qu'il soit parfaitement compatible avec toutes les exigences, notamment environnementales. Il est aujourd'hui défini et arrêté. Les Conseillers départementaux ont fait preuve de responsabilité en votant à l'unanimité la déclaration de projet pour cet équipement. Notre travail d'élus est fait. Le dossier est désormais entre les mains des services de l'Etat pour l'instruction de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui interviendra dans un délai de 1 à 3 mois.

Merci de votre attention.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Si personne ne s'y oppose, Je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Non, je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 24 septembre 2019.

Avez-vous des remarques ?

Non, pas de remarque, le procès-verbal du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Non, je vous remercie.

**Merci de noter que les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu les 10 décembre 2019 et 11 février 2019 à 14h30.**

**2019 - 179      DEVELOPPEMENT DURABLE  
RAPPORT ANNUEL 2019**

**Madame Anne-Marie DUVAL**

C'est toujours très intéressant de présenter ce bilan de développement durable auquel vous êtes habitués. Celui-ci n'a que neuf mois. Il est décliné selon 5 grands axes :

1. Administration exemplaire
2. Axe biodiversité et ressources
3. Axe cadre de vie
4. Dynamisme territorial
5. Equité sociale et culturelle

Nous avons légèrement changé sa forme sans en perdre du contenu. Les actions sont répertoriées comme nouvelles, en amélioration continue (actions durables, pérennes), et en projet. La structure du rapport reprend toujours la forme des engagements pris dans l'Agenda 21 adopté en 2016. Chaque action est évaluée suivant les 5 finalités du développement durable (changement climatique, biodiversité, épanouissement, cohésion sociale et solidaire et modes de production et consommation responsable). Cela permet de voir là où les actions menées ont le plus d'impact. La liste des actions n'étant pas exhaustive, cette auto-évaluation donne des indicateurs mais cette appréciation est limitée. Encore une fois je suis très fière des services puisque 99,9 % des services ont répondu à ce questionnaire. Je remercie Carine GIOVINAZZO, Jessica BRODIER et Monsieur DIAZ avec énormément de respect pour ce travail.

1. Axe administration exemplaire

- Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : Les travaux d'efficacité énergétique réalisés font l'objet de CEE. En 2019, ces certificats ont été vendus pour un montant de 566k€.
- Parfaire les conditions d'accueil : travaux dans les cimetières, rénovation des écoles (824k€).
- Charte de l'arbre : La charte, qui va être élaborée en 2020, vise à définir les objectifs et moyens quant à la préservation, gestion, restauration, extension et enrichissement de ce patrimoine
- Suivre une démarche DD dans les projets de la ville : le projet du Campus universitaire de l'ancien Palais de Justice est le premier projet de réhabilitation qui vise une labellisation BDM attestant une démarche de qualité environnementale et d'amélioration continue, via un système de garantie participatif (2020/2021). KROQI : Plateforme numérique publique de travail collaboratif, mise à disposition de tous les acteurs de l'opération, constitue le lieu de stockage unique de tous les documents.
- Renouvellement de la flotte automobile : En 5 ans, 67 véhicules renouvelés pour un montant total de 1 472 579 € afin de renforcer les moyens et la sécurité des équipes municipales.
- Nouvelles technologies : démarches administratives de l'enfance et la jeunesse, RDV en ligne pour les passeports et CNI, paiements en CB pour les concessions funéraires et en ligne pour le CCAS pour les multiaccueils/crèches.
- Formation des agents : à venir pour les gestes qui sauvent, sur les règles d'hygiène et de sécurité.

- Plan de mobilité de l'administration : lutter contre la pollution liée aux transports, plan d'action à déployer pour les 942 agents.

## 2. Axe biodiversité et ressources

- Gaspillage alimentaire : campagne de pesée, embauche d'un agent supplémentaire à l'école Saint-Jacques, animations.
- Lutte contre le brûlage des déchets verts : La Brigade Environnement intervient sur le terrain pour prévenir les incivilités et les sanctionner (349 interventions de manière préventive suite à des brûlages des déchets verts).
- Amélioration continue : suivre les rejets industriels, la qualité de l'air intérieur et extérieur, protéger les sources d'eau, prévention et interventions sur les risques sanitaires : campagne de dératisation, de dépeignonnisation, de démoustification, de désinsectisation, lutte contre le charançon rouge (réunion publique, adhésion plateforme de lutte, négociation du coût forfaitaire).
- Schéma directeur de l'assainissement : lutter contre les inondations et pollutions des eaux pluviales.
- Actions portées CAPG : gestion des déchets, le CTE, l'éducation au développement durable.

## 3. Axe cadre de vie

- Rénovation du patrimoine : fontaines, chapelles, portes et façades du centre historique, Palais Episcopal, le portique de la cour d'honneur, la façade du CCAS.
- Les places de la médiathèque : travail co-construit, compatible avec les besoins des habitants du quartier, des visiteurs et des usagers de la Médiathèque.
- Action Cœur de Ville : l'enjeu du programme ACV visera à redonner une intensité de fonctions et d'usages au cœur de ville. Ces éléments viseront à requalifier les espaces publics, l'habitat, les sites patrimoniaux et créer de nouveaux usages tels que la création d'un pôle d'enseignement supérieur multi-sites en cœur de ville. Arrivée d'un Directeur de Projet.
- SCOT' Ouest 06 : Actualisation de ce schéma directeur, englobant 28 communes. Une réunion publique a eu lieu en septembre 2019 afin de permettre un échange entre citoyens et élus.
- L'ESPACE INFO ENERGIE.

## 4. Dynamisme territorial

- Adapter les infrastructures routières à un mode de vie durable : échangeur de la Paoute, avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et Georges Pompidou. Objectif : favoriser et sécuriser les déplacements en mode doux, rendre les aménagements accessibles aux personnes handicapées, abaisser la vitesse, et redonner une dimension d'entrée de ville.
- Centre de Surveillance Urbain : caméra nomade avec un investissement sans précédent de plus de 350.000 € va être réalisé pour se doter de 56 caméras de dernière technologie (lecture de plaque, 180° à 360°).
- Campagne de sensibilisation contre les incivilités : affiches, autocollants, dossier spécial dans le kiosque de mars 2019 sur les règles du mieux vivre ensemble et distribution de cendriers portables.
- Mobilité : gratuité d'une heure de stationnement dans les parkings La Roque et Notre Dame des Fleurs, boxcyclettes, jalonnement dynamique, application smartphone pour mieux gérer ses déplacements.
- Jardival : la phase 3 des travaux débute et comprend l'extension du jardin d'enfants, la mise en place d'une dalle avec brumisation, la mise en place d'une aire de repos et de bains de soleil, etc.
- Restauration scolaire : 20% bio, origine 100% France pour les viandes, partenariat avec fournisseurs locaux (fruits et légumes, miel), restructuration de la cuisine centrale : vinaigrettes maison, potages maison, cuisine basse température à venir.

- Artistes dans la ville pour diversifier les offres d'animation : La ville accompagne les artistes dans leur communication. Elle relance leur implantation en centre-ville avec des loyers incitatifs, encourage les animations et lance un guide « Grasse aux Artistes ».
- Grasse Campus : Campus territorial multi-sites qui accueille les formations de l'enseignement supérieur et les organismes de recherche sur l'ensemble du territoire.

## 5. Equité sociale et culturelle

- Création d'une conciergerie : Afin d'améliorer le quotidien des habitants et des usagers, l'association DEFIE apporte des réponses concrètes et innovantes aux besoins du territoire en s'appuyant sur les ressources locales.
- Bibliosignes : Nouveau service pour les personnes en situation de handicap auditif en partenariat avec l'association Chemindessens. Les adhérents peuvent visionner sur le site internet des Bibliothèques & Médiathèques des extraits de livres racontés en langue des signes.
- Visite de la médiathèque : Afin de faire découvrir cet équipement culturel majeur pour le centre-ville comme pour le territoire et de présenter les lieux et les usages, les publics et les services, une série de visites thématiques sur invitation est programmée à destination des agents de la ville et de la CAPG, des élus, des directeurs d'écoles, des principaux et des proviseurs, des comités d'organisation des fêtes, du club des entrepreneurs, du Conseil de Développement, du personnel de l'Office de Tourisme, des forces de l'ordre, etc.
- Accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques : le suivi régulier par une psychologue permet une continuité dans le parcours de vie de l'enfant. Une malle sensorielle permet de proposer des situations d'éveil sensoriel, avec un matériel spécifique, dans les multi accueils.

C'est avec beaucoup d'humilité que nous vous présentons ce rapport de développement durable qui est fait d'une manière très agréable à lire. Je suis très fière de faire partie de cette équipe et d'avoir auprès de nous des services qui travaillent autant.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup pour la présentation de ce rapport.

### **Monsieur Ludovic BROSSY**

A la lecture de ce document, les deux sentiments qui prédominent, c'est d'abord une certaine frustration, car nous avons passé, pour ne pas dire perdu, du temps à essayer d'exploiter un document qui est en réalité un programme de campagne et non pas un exposé précis, documenté, factuel d'une situation, objectif premier de l'existence de ce rapport. Vient ensuite une forme de colère, tant ce rapport est inutilisable et on ne peut s'empêcher de contenir un sentiment d'indignation en pensant aux ressources humaines et financières allouées à la réalisation d'un rapport qui n'en est pas un. La proximité de la prochaine échéance électorale est sans doute la raison d'une telle présentation, mais c'est le dernier de cette mandature et nous avons envie de dire, pourvu que ce soit le dernier de cet acabit. Cependant, cela ne va pas nous empêcher de formuler nos remarques, tout d'abord sur la forme, puis ensuite sur le fond en ce qui concerne au moins un point particulier. Contrairement aux autres années, nous n'allons pas aller dans le détail, car nous n'en n'avons plus la possibilité. Qu'avez-vous à cacher ? La réalité est-elle si dure à votre endroit ?

Depuis 2014, nous avons vu ce rapport s'appauvrir de plus en plus, pour n'offrir, en cette 5ème édition de votre mandature, qu'un inventaire à la Prévert de bonnes intentions et d'autosatisfactions, parfois sur des points complètement accessoires, voire risibles.

Votre bilan est-il si succinct qu'il faille rédiger une ligne sur l'impact des parapluies roses sur le développement durable ?

Ce rapport c'est le vide intersidéral. Aucun, nous disons bien, aucun tableau, aucun graphique ne montre d'où nous sommes partis, où nous sommes arrivés et où nous devrions aller. Que penser d'une présentation où l'on lit

un fait, validé par une croix comme solde de tout compte ? C'est plutôt succinct comme explication, vous en conviendrez. C'est même effarant. C'est une illustration parfaite et symptomatique de votre méthodologie qui ne prend en compte ni le passé ni se projette sur le long terme. Il est juste inconcevable qu'un premier magistrat ne soit pas capable de regarder le passé, d'en tirer les conclusions et d'anticiper l'impact de ses décisions sur ses administrés et de pouvoir le partager librement. Vous êtes en plein déni, au mieux, en pleine dissimulation de la réalité, au pire. Mais quelle est la définition du mot « rapport » ?

Si nous prenons la définition juridique, c'est un exposé des éléments de fait ou de droit d'un procès, établi et présenté à l'audience ou en cours de délibéré par un magistrat de la juridiction chargée de juger l'affaire. Si l'on prend une autre définition de ce même mot : Lien ou relation entre deux ou plusieurs personnes ou choses. Encore une fois, pouvez-vous m'indiquer dans ce fameux document, où sont les rapports ? Il n'y en a aucun. CQFD. Ce n'est pas un rapport. Voilà pour la forme. En ce qui concerne le fond, j'attire votre attention sur des éléments qui ne sont pas communiqués dans ce document et qui l'étaient dans les éditions précédentes.

- Au plan du personnel municipal, quel est le ratio (synonyme de rapport) en ce qui concerne les emplois titulaires et contractuels ? Il faut aller à la page 46 du débat d'orientation budgétaire pour trouver l'information. Pourquoi ne pas synthétiser toutes les informations au même endroit ? Cela donne l'impression que votre gauche ne sait pas ce que fait votre droite.

- Combien d'accidents du travail en 2019 ?

- Combien de jours d'absence par agent en moyenne et par an, ventilés par catégorie (ordinaire, accident du travail, longue maladie, autre ?) Parce que dans votre présentation seuls les chiffres pour maladie ordinaire sont mentionnés. Ce qui fait descendre la moyenne de 44 jours en 2016 à 12 jours en 2018, ce qui ne peut pas correspondre à la réalité. Si vous aviez réellement réduit l'absentéisme par 4 en 2 ans, nous sommes bien sûrs qu'il y aurait eu toute une opération de communication sur les réseaux sociaux et dans la presse, opération bien orchestrée qui suit en général chacun de vos exploits, « exploit » à prendre au second degré, bien sûr. Cette partie était relativement bien documentée en 2014. Depuis, elle est totalement expurgée de tout chiffre utilisable pour se faire une idée précise et fournir une analyse pertinente. Aucune mention de l'accident de travail mortel de M. Jean-Claude Capponi, ni des 2 autres accidents du travail qui auraient pu finir en drame (blessure grave au dos et électrocution sévère).

Quelles mesures mises en place ? Quelles actions ? Nous ne savons pas.

N'est-ce pas la définition même du « développement durable » d'avoir des salariés en bonne santé et dont les risques d'accidents sont limités aux impondérables ? On le sait vous avez eu d'autres priorités quand s'est tenue la réunion du CHSCT concernant l'accident de Monsieur Chérif.

Pour finir, nous trouvons regrettable que les ressources financières et humaines de la mairie soient utilisées pour produire un tel document qui ne peut être utile qu'à vous et à votre campagne mais qui n'est utilisable ni pour les administrés, ni pour les fonctionnaires, ni pour les élus.

Je vous remercie de votre attention.

## **Monsieur Paul EUZIERE**

Je ne vais pas m'appesantir sur l'absence de données chiffrées et comparatives de ce document qui est plus proche d'un quiz que d'un rapport sérieux, mais simplement m'arrêter à deux informations qui relèvent d'une question brûlante : les effets du changement climatique et les anticipations qu'en fait (ou pas) la municipalité. 1°/ Ce document ne mentionne nulle part le nombre d'arbres coupés chaque année (sur le domaine public, sur le domaine privé, et en conséquence des permis de construire accordés).

Pas plus d'ailleurs que n'est mentionné le nombre d'arbres plantés. C'est très regrettable quand on sait le rôle que jouent les arbres dans l'évolution des températures notamment en milieu urbain. Les Grassois voient les espaces arborés disparaître à la vitesse grand V et on ne leur donne aucune donnée chiffrée.

2°/ Ce document indique, en page 30, pour faire face aux épisodes de canicule, des "aménagement dans les écoles" avec "une salle climatisée qui sera aménagée par école dès 2019".

C'est peu au regard des besoins - comment regrouper les effectifs d'une école de 200 élèves, sans compter les personnels dans une seule salle ?- mais c'est un petit début. Nous sommes à un mois et demi de la fin de l'année 2019, pouvez-vous nous indiquer précisément combien d'écoles primaires et maternelles, et lesquelles, ont été équipées d'une salle climatisée ?

## **Monsieur Damien VOARINO**

Je voudrais faire deux simples remarques.

Dans le chapitre: "Assurer un partage harmonieux entre tous les usagers du domaine public", il est mentionné au sous-chapitre : "Adapter les infrastructures routières à un mode de vie durable", il est fait état des "Requalifications à venir : requalification de la traverse Rose de mai et chemin des Groules à Plascassier et les boulevards Carnot et Victor Hugo". Je trouve un peu étrange, pour ne pas dire très surprenant, que l'on cite dans un Rapport annuel d'activités des réalisations qui n'en sont qu'au stade du projet et qui n'ont pas connu un début de commencement de réalisation.

Mentionner dans un bilan ce que l'on fera (peut-être) un jour, relève de l'illusionnisme le plus complet.

Autre remarque: toujours dans le même chapitre. Il est mentionné qu'en 2019, 11 voies ont été requalifiées pour un total linéaire de 13 km. Rappelons que vous avez désaffecté 1,2 million des crédits de la Médiathèque prévus au budget primitif 2019, pour en affecter en catastrophe 1 million à la réfection des routes. Cette somme, il faudra la réaffecter à la Médiathèque au Budget Primitif 2020. Mais c'est une autre histoire. Donc, cette année (préélectorale) 13 km sont en cours de réfection. A ce rythme, sur la base de 223 km de voirie communale, il vous faudra plus de 17 ans pour re-goudronner l'ensemble des voies grassoises. Donc 3 mandats !!!

Les Grassois n'ont pas fini de casser leurs jantes et amortisseurs sur nos routes !

Vous n'avez pas établi le Plan pluriannuel d'Investissement pour la voirie que nous vous avons toujours réclamé.

Vous faites du rattrapage.

Voilà où nous en sommes.

## **Monsieur Jean-François LAPORTE**

A travers ce Rapport sur le Développement durable, je voudrais souligner l'exemplarité de la Ville de Grasse pour les achats d'énergies.

Savez-vous que toute l'énergie électrique qui est achetée par la Ville pour alimenter ses bâtiments publics et son éclairage public depuis 2015 est une énergie « 100% verte et renouvelable » ?

Il s'agit d'une énergie bas carbone produite uniquement à partir de sources d'énergies renouvelables telles que l'énergie hydraulique (barrages), éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice et/ou marémotrice. D'ailleurs, le marché de fourniture d'énergie électrique est en cours d'attribution en cette fin d'année 2019. Mais l'énergie qui sera achetée en 2020 restera toujours une énergie propre, non polluante. Et la nouveauté pour 2020 sera qu'après l'électricité, l'énergie gaz que la Ville achètera sera également une énergie verte. Le gaz qui sera acheté proviendra de la biomasse comme le gaz de décharge, le gaz de stations d'épuration d'eaux usées ou le biogaz.

La ville de Grasse est donc exemplaire pour ses achats d'énergie, elle entend ainsi favoriser le développement des énergies renouvelables. Je m'inquiète un petit peu lorsque j'entends Monsieur BROSSY qui dit que ce rapport se résume à des croix car dès la première page on explique à quoi cela correspond, il y a 5 colonnes :

- Changement climatique
- Biodiversité ressources
- Epanouissement
- Cohésion sociale solidarité
- Modes de production responsables

Les croix correspondent à l'impact positif en fonction de ces critères. Les croix ne sont pas là par hasard. Je m'interroge sur l'évaluation globale du rapport si déjà on n'a pas compris la page 1.

## **Monsieur Ludovic BROSSY**

L'impact positif c'est quelque chose qui peut être interprété de différente façon. C'est complètement subjectif. Un chiffre 1 c'est 1 ça reste 1. Une croix qui qualifie quelque chose de positif, cela peut être vu positif pour certains et vu négatif par d'autres. Ce n'est pas une grille de lecture satisfaisante et pertinente lorsque l'on veut faire une analyse poussée de ce qui se passe à Grasse.

## **Madame Nicole NUTINI**

J'ai écouté attentivement l'ensemble des interventions. Il y a des services qui travaillent non pas de manière politique mais objective sur ces économies d'énergies. Certes on peut rajouter des choses qui ne sont pas dans ce rapport mais je respecte ces services qui ont travaillé à titre personnel sur ces économies d'énergies. J'avais besoin de le dire de la manière la plus naturelle possible. Je voudrais attirer votre attention sur l'action que mène la Ville en matière d'économie d'énergie, car au cours des années 2017 et 2018, la ville de Grasse a investi près de 311 000 € :

- ☞ Pour le remplacement de 52 luminaires d'éclairage public par des luminaires LED équipés d'un module d'abaissement de puissance pendant la nuit,
- ☞ Pour le remplacement de fenêtres et de l'isolation dans le Groupe scolaire Saint Mathieu, la Salle de danse du Plan, l'Ecole élémentaire Gérard Philippe, la Salle Omnisports et au Mas du Collet.

L'ensemble de ces travaux vont permettre de générer des économies significatives en matière de consommation énergétique pour la Ville. Mais, au-delà du caractère vertueux de cette démarche, ces travaux auront permis en 2019 la vente de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ce qui aura permis de rapporter 566 469,72 € à la Ville. C'est remarquable et j'aimerais bien que l'on soit capable de partager des choses positives même si on ne partage pas tout.

## **Monsieur Ludovic BROSSY**

Le motif de mon intervention n'est pas sur le travail des services mais sur la présentation qui a été faite et qui rend ce document complètement illisible. Si on fait des économies pourquoi ne pas les marquer de façon chiffrée. D'où on part, où on est arrivé et où on va ? C'était juste le sens de mon intervention. J'étais intervenu l'année dernière sur l'histoire de l'éclairage. On s'était aperçu qu'il faudrait trente ans pour rendre le nouvel équipement rentable par rapport à l'investissement fait sur les lumières et par rapport à l'énergie que nous allons opérer sur la période. Dans le rapport on doit savoir d'où on part et où on va ? Il n'y a rien de tout cela dans ce rapport.

## **Monsieur Paul EUZIERE**

D'abord une mise au point, personne ne remet en cause le travail des services et en tout cas pas nous. A chaque réunion de « Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de travail » et « Comité Technique » nous avons le souci de défendre le personnel communal et le personnel communal le sait. Nous saluons le travail des services mais les services font le travail qu'on leur demande de faire. Si on leur demande de remplir la page de droite, ils remplissent la page de droite et si on leur demande de remplir celle de gauche, ils remplissent celle de gauche et si on leur demande de remplir rien ou de mettre des croix, ils mettent des croix. Je souhaite donner deux illustrations car je pense que peu de nos collègues ont lu ce rapport et en illustration de ce que dit Ludovic je vais donner un exemple qui est très simple : valoriser le patrimoine grassois, rénovation des portes et devantures commerciales accompagnement technique par la SPL Pays de Grasse Développement. Ainsi depuis le début de l'opération ce sont 28 façades traitées, 36 portes rénovées et 6 devantures commerciales dans le centre-ville, parfait. Cela a été fait. Derrière restauration du Palais Episcopal, les travaux de restauration et de revalorisation qui font suite à un diagnostic global permettront d'aménager un centre d'interprétation et d'architecture du patrimoine. On ne met pas cela dans un bilan. On ne met pas le futur dans un bilan ou alors je ne comprends plus rien à la grammaire française. Autre exemple, contribuer à l'essor patrimonial et assurer la complémentarité des lieux et activités, zoom sur le programme action cœur de ville. Aménagement du quartier Martelly, je lis « restructurer un quartier en prenant en compte les enjeux environnementaux, réduire l'impact social et économique, revitalisation urbaine et économique ». Le permis de construire du programme de construction a été obtenu et déposé en 2019, ding, ding, ding, ding, ding, 5 croix dans un bilan ce n'est pas un bilan ni un rapport. On mélange ce qui est, ce qui sera, ce qui pourrait être et ce qui sera à jamais enfin ce ne sont pas les services en cause mais la conception du rapport qui n'est pas un rapport annuel c'est tout.

## **Monsieur le Maire**

Ce bilan a été présenté je vous remercie. Quelques éléments de réponse. D'abord à mon tour je remercie les services comme vous l'avez tous fait au moins on s'entend là-dessus. Je remercie les services pour leur capacité à mettre en œuvre certaines commandes politiques dans une volonté de changement sur la question de l'impact environnemental de notre collectivité à la fois sur nos bâtiments, sur leur consommation et sur la modernisation de l'outil pour permettre de faire des économies d'échelle mais dans une démarche plus respectueuse de notre environnement. Ce rapport n'a rien d'électoral. D'année en année, il est présenté et fait une synthèse de ce qui a été réalisé. Pour répondre à Monsieur BROSSY et à sa remarque sur le personnel et les questions sociales, un rapport social est en préparation et sera présenté en début d'année 2020, avec tous les éléments relatifs aux taux de vacances de postes, d'absentéisme, des ratios, des chiffres. La collectivité présentera ce travail avec ses ratios, ses chiffres sur la question de la masse salariale. Début d'année 2020 sera présenté ce rapport social avec la déclinaison de ces chiffres que Monsieur BROSSY appelle de ces vœux à juste titre. Pour répondre à Monsieur EUZIERE qui s'interroge sur la climatisation dans les écoles, toutes les écoles ont bénéficié d'un réfectoire climatisé pendant la période de la canicule de l'été dernier de façon temporaire. Quant au premier établissement qui recevra cette climatisation de manière pérennisée, c'est le groupe scolaire de Saint-Mathieu, actuellement en travaux. Ensuite, il y aura un plan pluriannuel de travaux pour les autres écoles dans le cadre de la rénovation énergétique de nos bâtiments. Monsieur VOARINO, concernant les voiries, nous avons cette démarche pluriannuelle que vous évoquez et dont vous dites qu'elle n'existe pas, de restauration des 220 Km de routes communales. Nous nous y sommes attaqués dès le début du mandat et pas seulement dans une année préélectorale mais bien depuis 2014 et le débat d'orientations budgétaires nous donnera l'occasion de décliner ce qui a été fait. Je laisserai la parole à Monsieur PELLEGRINO dans la phase suivante du débat d'orientations budgétaires. Nous rappellerons année par année ce qui a été fait pour nous rafraîchir la mémoire et pour éviter de faire penser que ces 13 kilomètres que vous évoquez sont faits juste maintenant. Un grand travail a été mené et vous le savez. Vous aurez une programmation pluriannuelle dans le débat d'orientations budgétaires avec les présentations des concours financiers qui seront proposés en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 et de PPI comme vous l'avez demandé et comme nous l'avons mis en œuvre pour avoir une lecture à plus long terme. Pour les questions qui pourraient manquer je vous inviterai pour que l'on puisse regarder cela avec Carine GIOVINAZZO afin de rendre ce rapport plus pointu, plus chiffré, plus quantifié. Il est débattu, c'est l'essentiel de la présentation d'un rapport. Je remercie à mon tour Annie DUVAL pour le travail qui est fait. On peut critiquer les choses mais aussi les regarder de façon positive. Celles qui ont été mises en œuvre et notamment sur la vente de contrats d'énergie permettent à la collectivité d'encaisser sur cet exercice des sommes importantes et d'améliorer nos bâtiments et leur consommation énergétique. Je prends en exemple la salle Omnisport. J'intègre vos remarques pour qu'à la place de cases cochées il y ait des éléments chiffrés.

Merci de me donner acte que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2019 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientations budgétaires.

## **Monsieur Jean-Paul CAMERANO**

Je souhaite faire une petite déclaration.

## **Monsieur le Maire**

Oui, bien sûr.

## **Monsieur Jean-Paul CAMERANO**

Je prends la parole car vous vous apprêtez à mettre en délibération le rapport d'orientations budgétaires. Nous sommes le 12 novembre....

## **Monsieur le Maire**

Vous pourriez intervenir après car je n'ai pas ouvert la séance du DOB.

## **Monsieur Jean-Paul CAMERANO**

Non car ce que j'ai à dire doit être dit avant le DOB.

Si le vote est débattu vous allez être obligé de le mettre au vote du Conseil Municipal dans un délai de 60 jours, au plus tard le 13 janvier, sachant la proximité de l'échéance électorale municipale, j'en appelle à votre sens des responsabilités républicaines, je demande solennellement à ce que ce débat soit reporté post-élection pour la raison suivante : l'équipe municipale qui sortira des urnes en mars, quelle que soit l'équipe municipale, devra appliquer le budget voté alors qu'elle ne l'aura ni débattu, ni échangé. Vous avez un droit légal aujourd'hui mais aussi un devoir moral de le reporter sachant qu'en année électorale on peut voter le budget jusqu'au 30 avril. On peut faire un DOB début avril et un vote fin avril. Si tel n'est pas le cas, ma collègue et moi-même nous ne participerons pas au débat et on ne votera pas le débat. Voilà la raison de mon intervention avant la présentation du DOB.

## **Monsieur le Maire**

Merci. Avant de continuer merci de me donner acte que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2019 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie pour ce dont acte.

## **2019 - 180      RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT**

### **Monsieur le Maire**

Monsieur CAMERANO, c'est difficile d'avoir un débat si vous ne prenez pas part au débat. Nous allons présenter notre rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2020.

Le présent rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2020 a pour objet de présenter les éléments nécessaires au Débat d'Orientations Budgétaires, qui permet à l'Assemblée délibérante et à travers elle aux administrés, d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité. Il autorise le débat sur les orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront retenues dans le cadre du Budget Primitif et offre la possibilité à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la Collectivité et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

Le rapport qui vous est présenté traite notamment les points suivants :

- bilan 2014-2018 ;
- premiers éléments du compte administratif prévisionnel 2019 ;
- éléments de prospective 2020-2024.

### **Bilan 2014-2018**

Sur la période examinée, les effets cumulés d'une forte baisse de nos dépenses de fonctionnement avec l'optimisation de nos ressources dites flexibles ont permis de fortement améliorer nos résultats. C'est ainsi que notre épargne brute, ratio significatif de la santé financière d'une commune, a été nettement améliorée, passant d'environ 4,5 M€ en 2014 à 7,9 M€ en 2018. L'autofinancement de la Ville étant revalorisé, c'est ainsi que nos investissements ont de nouveau augmenté sur 2018 alors que les volumes avaient été fortement réduits sur les années précédentes.

Compte administratif prévisionnel 2019 – l'amélioration de notre épargne brute se poursuit.

L'exercice étant clôturé au 31 janvier 2020, des incertitudes demeurent ; néanmoins ces précisions nous orientent sur le résultat 2019. La réduction de nos enveloppes de fonctionnement ayant atteint leur point le plus bas en 2018, nous constaterons une augmentation mesurée sur 2019, les postes de fonctionnement des services

et des charges de personnel notamment. En revanche, nous constatons l'effet inverse sur les charges financières, dont le volume ne cesse de diminuer eu égard aux opérations de désensibilisation effectuées sur les emprunts dits « toxiques », à la baisse de notre volume de dette et aux opérations de gestion de dette réalisées. Ainsi, l'évolution globale 2019 de nos dépenses réelles de fonctionnement serait inférieure à 1 % par rapport à 2018. Pour ce qui concerne nos postes de recettes, nous constatons une belle dynamique estimée à environ 1,5 % de leur volume global pour 2019. Trois facteurs peuvent l'expliquer : le premier, l'évolution forfaitaire des bases fiscales votée en Loi de Finances bien supérieure à celle constatée ces dernières années : 2,2 % vs 1 % en moyenne ; le second lié à la belle dynamique de la taxe additionnelle sur les droits de mutation liée aux transactions immobilières ; le dernier est lié aux ventes de certificats d'énergie. Dans ce sens, l'augmentation de nos recettes de fonctionnement serait supérieure à celle de nos dépenses, ayant pour conséquence directe une nouvelle amélioration de notre épargne par rapport à 2018, ce qui la porterait au-delà des 8 M€ sur 2019. Enfin, pour l'investissement, il devrait de nouveau être revalorisé, le niveau de réalisation étant estimé à 10 M€ à comparer aux 9,2 M€ de 2018. L'augmentation de notre autofinancement, par l'intermédiaire de notre épargne brute notamment, nous permet de financer l'investissement à près de 50 % sans faire appel à des financements bancaires ; à titre de comparatif en 2014, 85 % de nos investissements étaient financés par emprunt. Conséquence directe de l'amélioration de notre autofinancement, la poursuite de notre désendettement ; l'emprunt mobilisé devrait représenter environ 5,2 M€ sur 2019 alors que le volume de nos remboursements atteindra 7,7 M€.

Cadre pluriannuel 2020-2024 :

Pour les recettes de fonctionnement :

La conjoncture exceptionnellement incertaine quant à une réforme fiscale, notamment sur la taxe d'habitation, nous impose la plus grande vigilance, ainsi l'évolution de nos bases fiscales est volontairement limitée entre 2020 et 2024 à 1,8 % (elle était de 2,25 % en moyenne sur 2018), les taux communaux étant maintenus constants. De la même façon, sur l'ensemble des postes de recettes de la section de fonctionnement, les hypothèses retenues ont été établies sur des bases prudentielles afin de nous garantir d'une surévaluation de ces dernières.

Pour les dépenses de fonctionnement :

La prospective a été basée sur des hypothèses d'évolution maîtrisées de nos dépenses, ainsi celle des services est limitée à 1 % / an, celle du personnel à 0,7 %. Pour cette dernière nous retenons une politique de recrutement limitée au remplacement de 2 agents sur 3 départs à la retraite, ayant pour conséquence une nouvelle baisse de nos effectifs entre 2020 et 2024. Les objectifs fixés sont de maintenir notre politique volontariste de désendettement, dont la réussite est basée sur un niveau d'autofinancement élevé avec un objectif sur la période.

Cadre pluriannuel dépenses d'investissement 2020-2024

Les investissements projetés sur la période sont ambitieux et représentent un volume de plus de 56,5 M€. Les principales opérations de notre programme seront orientées vers la rénovation thermique et la construction de bâtiments respectueux de l'environnement. La réhabilitation de l'ancien Palais de Justice en particulier aura pour objectif de réaliser une opération exemplaire en matière de prise en compte des problématiques environnementales, avec notamment le développement d'une filière matériaux biosourcés produits localement. En terme de renouvellement urbain, l'enjeu sera notamment axé sur la reconversion durable de quartiers en difficulté pour les replacer dans une dynamique de développement équilibré ; dans ce sens 2020 verra la fin de la réalisation de la Médiathèque et la requalification des places Caporal Jean Vercueil, Morel, Rouachier et Four Neuf. La politique sécuritaire se poursuivra, accompagnée par un dispositif de vidéosurveillance qui poursuivra son développement, portant le nombre de caméras à 130 sur l'ensemble du territoire de la commune. Ces équipements seront complétés sur le terrain par le doublement des effectifs de la brigade de nuit en 2020 et la lutte contre toutes les formes d'incivilités, la volonté d'augmenter de nouveau la sécurité des biens et des personnes étant l'objectif prioritaire. Pour l'amélioration du cadre de vie, nous soulignerons notamment le

programme de rénovation et de sécurisation des voiries avec comme programme majeur, la poursuite de la réfection des avenues De Lattre de Tassigny et Pompidou et la requalification du boulevard Carnot en particulier. Par ailleurs, l'année 2020 verra la dernière phase de la revalorisation du Jardin des Plantes. La politique poursuivie par la Ville en matière de gestion des bâtiments communaux revêt un enjeu majeur dans le cadre de la modernisation des services et du respect de l'environnement. Consciente de cet enjeu, la Ville a défini une stratégie patrimoniale qui visera notamment la rénovation énergétique des bâtiments, l'optimisation des implantations et de l'occupation des sites, l'amélioration de l'entretien des bâtiments. Ainsi, la politique de rénovation du patrimoine intégrera systématiquement les préoccupations environnementales dans ses opérations afin de réduire les consommations énergétiques ; en parallèle la Ville a pu souscrire des contrats de fourniture d'énergie électrique 100 % verte issue d'approvisionnement 100 % renouvelable. La Ville de Grasse dispose d'un patrimoine architectural et urbain de très grande valeur, de ce fait la Ville s'est lancée dès 2017 dans un projet ambitieux de restauration et de revalorisation de ce dernier. Dans les opérations majeures à venir, la restauration et la revalorisation de l'ancien Palais Episcopal et de la Cathédrale Notre Dame du Puy. Pour le premier, l'objectif étant également d'aménager de nouvelles fonctions valorisantes avec l'installation du Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine. Pour la politique Vie Scolaire et Jeunesse, l'année 2020 sera celle de l'ouverture du nouveau groupe scolaire de Saint Mathieu, les années 2021 à 2024 celles de la mise en place d'un plan de rénovation énergétique ambitieux dans les écoles. Voilà sur les grandes lignes de force et en quelques mots la synthèse de ce débat d'orientations budgétaires que je vous propose d'ouvrir, de débattre, de contester. Nous sommes heureux d'évoquer ces questions avec ces grandes orientations et avec, ce que tout le monde s'accordera à dire, ces améliorations de ratio, des chiffres qui sont factuels d'une capacité d'autofinancement restauré. Qui peut dire le contraire de voir une CAF qui est aujourd'hui deux fois plus importante que celle que nous avons connu en début de mandature.

### **Madame Myriam LAZREUG**

Vous parlez de chiffres implacables factuels donc je souhaite faire une petite intervention sur la page 25 de votre rapport et dans lequel vous revenez. Il est mentionné dans ce rapport que le prêt de 8,6 M€ à taux variable souscrit par votre prédécesseur en 2008, a été renégocié pour passer à un taux fixe avec un emprunt de 16,4 M€. Une fois de plus, cela est faux. L'emprunt correspondant au montant de l'indemnité de résiliation anticipée à payer à la banque pour passer à un taux fixe est en réalité de 20,6 M€. Vous vous êtes vanté à plusieurs reprises de cette restructuration en indiquant que vous avez sauvé la ville de ces emprunts toxiques. Puisque les faits et les chiffres sont factuels je souhaite faire un petit comeback sur ce dossier. En 2008, Jean-Pierre LELEUX a souscrit un emprunt de 8,6 M€, emprunt toxique puisqu'à des taux variables qui se sont par la suite envolés. Lorsque Jean-Pierre LELEUX a souscrit cet emprunt, il n'avait aucune délibération du conseil municipal l'autorisant à le faire. Depuis 2015, nous vous demandons de nous fournir cette délibération. Vous n'avez pas pu nous la fournir car elle n'existe pas. Pour 8,6 M€ empruntés, juste pour changer le taux nous devons payer 20,6 M€ qui eux-mêmes généreront jusqu'en 2035, 5,5 M€ d'intérêts. Nous avons déjà payé 3,8 M€ d'intérêts en 2015. Donc pour un emprunt de 8,6 M€ souscrit par un Maire qui n'était pas autorisé par le Conseil Municipal à souscrire ce prêt, les grassois auront payé 20,6 M€ d'indemnité de résiliation anticipée, 9 330 000 € d'intérêts et le fonds de soutien, c'est-à-dire l'Etat, qui dans sa grande générosité nous octroie une aide de 12,4 M€ versés en plusieurs années. Pour un emprunt de 8,6 M€, les grassois auront payé en frais et indemnités 17,530 M€ sur 27 ans. Jean-Pierre LELEUX avait demandé l'annulation de ce prêt toxique au motif qu'il n'était pas un professionnel et qu'il avait été trompé. Les tribunaux ont toujours refusé cet argument et toutes les communes ayant diligenté cette procédure ont été déboutées. Nous avons proposé qu'un autre argument soit mis en avant : le fait que le Maire n'avait pas l'autorisation du Conseil Municipal pour agir. Vous vous y êtes refusé alors que la Cour de Cassation a jugé qu'un maire placé devant cette situation ne peut emprunter et que le prêt souscrit est alors frappé de nullité absolue. Ce qui fait que la somme remboursée doit l'être au taux légal. Vous nous avez indiqué qu'on ne pouvait plus faire face aux échéances annuelles et que nous devions transiger avec la banque. Lorsque j'ai été reçu avec Monsieur CASSARINI, nous avons demandé à vos services si nous étions dans l'obligation de transiger avec la banque ou est-ce qu'on aurait pu pendant 4 ou 5 ans payer les annuités. On nous a répondu qu'on aurait pu les payer mais qu'il aurait fallu restreindre certains investissements. Vous avez préféré faire les investissements comme avec la médiathèque plutôt que de payer les annuités et continuer la procédure judiciaire. Vous avez fait payer aux grassois 17,530 M€ pour un prêt de 8.6 M€. Tout cela pour ne pas mettre en cause Monsieur Jean-Pierre LELEUX. Vous avez commencé par nous dire que c'était

impossible, que la jurisprudence était contre nous. Le 6 mars 2019, la Cour de cassation vient de rendre une décision concernant une affaire où la commune était dans le même cas que nous, même pire car elle avait une délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à emprunter, mais la délibération n'était pas assez précise. La Cour de cassation a considéré que dans la mesure où la délibération n'était pas précise cette délibération ne valait rien et que l'emprunt toxique qui avait été souscrit était d'une nullité absolue. Partant de là, la commune devait rembourser le prêt avec un taux légal. Lorsque l'on connaît le taux légal depuis 2008, qui a oscillé entre 0,98 % et 3 % le reste des années suivantes, on peut s'interroger sur l'intérêt de la transaction que vous avez faite avec la banque. Cette transaction, entre les 17,530 M€ que les grassois payeront jusqu'en 2035 et l'indemnité versée par le fonds de soutien 12,4 M€, a permis à la banque de s'enrichir pour avoir prêté 8,6 M€ aux grassois de plus de 31 M€. C'est un pur scandale. Vous avez commencé votre mandature en donnant le titre de Maire honoraire à Monsieur Jean-Pierre LELEUX, c'est-à-dire à celui qui avait commencé à détruire cette ville. Vous avez poursuivi votre mandat en disant que Grasse serait « the place to be » puisque c'est la langue officielle maintenant au Conseil Municipal. Vous le terminez en faisant perdre aux grassois 17,730 M€. Effectivement, les chiffres sont factuels, ils émanent de vos services, et moi je pense que ce que vous avez fait à la ville est un pur scandale. Vous pouvez aujourd'hui nous développer tous les rapports de développement durable, on peut débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pendant des heures. Ces faits-là resteront et c'est un pur scandale.

### **Monsieur le Maire**

Les chiffres sont là mais vous faites des raccourcis qui sont bien à votre image.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une observation : pour quelle raison autre qu'électorale ce document présente-t-il des comparatifs 2014-2018 ?

Vous avez fait éditer et distribuer aux frais du contribuable, de tous les contribuables grassois, non seulement un quatre page où "*Tous les signaux (financiers) sont- affirmiez-vous- au vert*", mais aussi, toujours au frais du contribuable, un bilan de 86 pages en quadrichromie dans lequel vous accordiez généreusement une page (sur 86 !) à l'ensemble de l'opposition. Apparemment, cela n'est pas suffisant, puisque vous continuez à présenter encore dans ce document d'orientations budgétaires, un bilan avec d'ailleurs des chiffres plus que contestables, nous y reviendrons. A votre place et pour une meilleure mise en perspective historique, j'aurais fait remonter les comparatifs, au couronnement de Charlemagne, ou bien au XIIème siècle lorsque Grasse devint une ville libre et auto-administrée par des consuls élus...Les comparatifs chiffrés, en bonne gestion et pour y voir clair sur les évolutions, doivent se faire année par année et non arbitrairement sur 4 ou 5 ans, même si indiscutablement, 2014 et votre élection sont aussi une date historique...Puisque vous voulez comparer à 2014, comparons ! Et comparons avec des chiffres incontestables qui sont ceux de l'Etat et plus précisément des Comptes des collectivités établis par le Ministère des finances.

La dette d'abord.

En 2014, l'encours de la dette était de 89,4 millions d'euros.

Soit 132 % des recettes de fonctionnement.

En 2019, l'encours de la dette nette (c'est à dire en déduisant le Fonds de soutien) représente 81,8 millions. Soit 120 % des recettes de fonctionnement. Mais cela est un jeu d'écriture parce que les sommes du fonds de soutien ne sont versées qu'année après année et qu'il est donc aussi faux de les intégrer en totalité à un exercice annuel que la démarche qui consisterait pour un particulier à intégrer à ces revenus annuels le montant total des loyers qu'il recevrait pendant la durée d'un bail. Or, le fonds de soutien s'étale sur une durée de 13 ans et nous ne disposons donc pas aujourd'hui de la somme dans sa totalité. La réalité est que si l'on n'intègre pas la totalité du fonds de soutien, l'encours de la dette brute s'élève à 91,19 millions. Soit 134,5% des recettes de fonctionnement. Ainsi, la dette brute aujourd'hui est de 10 millions supérieure à ce qu'elle était en 2014.

En 2014, l'encours de la dette représentait 1 693 €/habitant.

En 2018: 1 800 €/habitant.

C'est cela, la réalité vérifiable. Vous faites état d'une Epargne brute de 8,29 millions en 2019. Mais ce qui permet de financer les investissements, c'est l'Epargne nette (c'est à dire ce qu'il reste une fois remboursé les annuités de la dette en capital). Le remboursement du capital de la dette est de 7,7 millions. L'épargne nette est donc de

591 000 €. Il faut rapporter ce chiffre aux 10 millions que vous estimez nécessaires en investissement 2020 qui vont nécessiter (p. 24 du document) un nouvel emprunt de 5,2 millions. Nous allons donc faire un emprunt qui est 10 fois supérieur à notre Epargne nette. Sur ces 10 millions d'investissement, 7,2 millions iront à la Médiathèque et au Rouachier. 72% de l'investissement donc en 2020 pour un seul projet. A titre de comparaison, l'ensemble des bâtiments communaux ne se verra affecter que de 580 000 €, 800 000 € pour les crèches et les 23 écoles élémentaires et maternelles de Grasse dont l'extension de St Mathieu, et les années suivantes 300 000 € par an. Totalement insuffisant ! (cf p. 51 et 52), la Cathédrale : pas un centime !

Du fait de projets complètement inappropriés et ruineux tels la Médiathèque ou la ZAC Martelly, notre ville n'a plus les moyens d'assurer le minimum de travaux d'entretien, de rénovation, de renouvellement et de construction des infrastructures et équipements publics. Puisque vous faites des comparaisons avec 2014, faisons-en !

Toujours à partir des chiffres du Ministère des Finances:

Dépenses d'investissement par habitant à Grasse :

2014: 543 € / habitant

2018: 394 €/ h. contre 585 €/h pour les villes de la même strate.

La comparaison avec 2014 est terrible.

Depuis le début de votre mandat, les dépenses d'équipement se sont effondrées. Nous décrochons par rapport à 2014 et de plus en plus par rapport à la moyenne des villes de même importance !

Grasse est une ville en voie de sous-développement !

Par contre, la part des charges de personnel dans le total des charges de fonctionnement a augmenté fortement entre 2018 (57,73%) contre 51,9% en 2014. Vous avancez des chiffres sur la capacité de désendettement (p.22) qui sont absolument faux. Le Ministère des Finances fait état, pour 2014, d'une capacité de désendettement de 18,26 ans pour Grasse (contre 10,26 ans pour les villes de même strate). Pour 2018, la capacité de désendettement est de 16,75 ans (et non 10,8 ! comme mentionné dans votre document). Nous sommes donc toujours dans le rouge et au vu des orientations du budget que vous préparez, les choses ne s'amélioreront pas. Un dernier point qui a suscité des polémiques publiques il y a quelque temps, lors du recensement de l'INSEE. Il s'agit du nombre d'habitants de Grasse. Toujours les services du Ministère des Finances.

2014 : 52 824 h

2018 : 51 994 h

830 grassois ont donc quitté Grasse en 4 ans, plus de 200 par an.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

J'ai bien lu ce rapport d'orientations budgétaires. Il a été écrit de façon à masquer une réalité qui est assez terrible. Vous allez laisser la ville dans un état bien pire que vous l'avez prise 2014. C'est extrêmement grave ce que je viens de dire car normalement un débat d'orientations budgétaires c'est un document sérieux sur lequel les élus peuvent s'appuyer pour pouvoir mener un débat sincère. On a décidé de ne pas communiquer certains chiffres. On a joué sur un détail : chaque fois qu'il est écrit 2014, on parle du 31 décembre de cette année et non pas du 1<sup>er</sup> janvier. Cela est très important, car cela permet d'occulter votre première année de mandat. C'est la raison pour laquelle pour 4 années j'ai demandé à ce que tous les chiffres me soient communiqués et je remercie les services de m'avoir transmis les chiffres depuis le début de votre mandat et non pas un an après. Avec ces chiffres on obtient une lecture différente de votre mandat. En ce qui concerne la fiscalité elle était au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 29,2 M€. En 2020 ils payent 32,6 M€, soit une augmentation de 11,65 %. Vous aviez annoncé que vous baisseriez les charges de personnel en ne remplaçant pas 2 personnes sur 3 qui partiraient en retraite. Vous n'avez pas tenu votre promesse, il s'agissait d'un effet d'annonce. En fait, vous avez embauché à tout va et ces charges ont encore augmenté puisqu'elles sont passées de 32,9 M€ à 34,6 M€ soit une hausse de 1,7 M€ par an, là où la Cour des comptes attendait une baisse. Cette augmentation représente plus de 10 % de la taxe foncière. Donc, si vous n'aviez que stabilisé les coûts, cette taxe foncière aurait pu baisser de 10 % sur le mandat. Notons au passage que depuis 2014, 171 agents ont pris leur retraite et d'autres ont été transférés à l'Agglo. Si cela augmente c'est bien que beaucoup d'embauches ont été réalisées. Enfin, concernant la dette je ne prends pas le chiffre de 2015 sinon j'annonce 89 M€. Sauf qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la dette était à 81,01 M€ donc cela change tout. On comprend le rapport orienté que vous nous avez transmis faisant l'impasse sur le chiffre du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La réalité, c'est qu'elle a donc augmenté de 11 M€ en six ans. La dette a augmenté de

12,57 %. Cette hausse colossale alors même que le Maire sortant a vendu souvent à bas prix une grande partie de notre patrimoine. Le Maire sortant déduit d'un bloc les aides de l'Etat relatives au fonds de soutien comme si elles étaient déjà sur les comptes et comme ce n'est pas suffisant il occulte les deux premières années du mandat. Moment critique où la dette a dérapé passant de 81 M€ à 101 M€. En partant du point le plus haut il peut nous présenter une courbe qui baisse. Cette présentation est volontairement trompeuse. Même si on suit le raisonnement fallacieux du Maire sortant, que l'on intègre la totalité des aides non pas perçues mais à venir on constate que la dette est passée de 81,01 M€ à 81,85 M€. Même en intégrant toutes les pirouettes de la majorité la dette a bien augmenté sur le mandat alors que le Maire sortant a vendu souvent à bas prix notre patrimoine. J'aimerais revenir sur un autre sujet qui concerne l'argent public. Plusieurs fois vous nous avez montré que vous étiez attaché à une valeur qui est la valeur du travail et de la juste rémunération. Je me rappelle en tant que Président de la Communauté d'Agglomération lorsque Monsieur Fabrice LACHENMAIER avait démissionné et qu'il vous avait demandé de verser l'intégralité de ses indemnités à venir au restaurant du cœur, vous aviez répondu qu'on ne pouvait pas disposer d'un argent que l'on n'avait pas gagné par son travail. Vous avez raison de défendre la valeur travail et la juste rémunération. Je vais parler d'un élu fantôme Monsieur Guillaume MELOT. Le 13 décembre 2016, il est rentré en fonction ...

### **Monsieur le Maire**

Peut-on revenir au débat d'orientations budgétaires car on peut parler de tout ce qui nous passe par la tête.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ne vous inquiétez pas cela va être rapide. Le 13 décembre 2016, il est entré en fonction, il nous a honorés de sa présence. Sur l'année 2017, il sera absent 4 conseils sur 7 et encore, le conseil du 19 septembre il est parti en cours de séance à la 19<sup>ème</sup> délibération. Sur 2018, 1 seul conseil et 2019, totalement absent enfin il reste un conseil alors peut-être qu'en décembre il sera là. Cela veut dire que sur les 2 dernières années il n'aura assisté qu'à 1 seul conseil. Pourtant Monsieur MELOT perçoit une indemnité de 457,82 € par mois. Depuis qu'il est élu il a touché 16 481 €, il aura participé à 5 conseils soit une moyenne de 3 296 € pour l'après-midi. Lorsque l'on a des employés municipaux qui se lèvent tôt le matin pour aller travailler, certains au SMIC, pour faire parfois un travail difficile et que l'on voit les élus fantômes percevoir de telles indemnités donc j'aimerais que Monsieur MELOT présente sa démission et qu'il rende l'argent car il ne peut pas percevoir 457.82 € et ne jamais montrer le bout de son nez.

### **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

En prenant la parole en dernier je peux me permettre une approche pragmatique de ce débat d'orientations budgétaires en faisant remarquer ce qui saute aux yeux de tout le monde. On fait dire aux chiffres ce que l'on veut. C'est toute la problématique d'un débat démocratique que chacun argumente selon ses approches politiques, mais je crois que tout cela est au détriment des grassois. Il y a des choses exactes dans ce qu'ont dit Paul EUZIERE et Stéphane CASSARINI ; pour moi, le fait d'intégrer le fonds de soutien gouvernemental dans le bilan constitue une faute. Parce qu'à mon avis, on ne peut inclure un produit aléatoire même si, probablement, nous le percevrons. Il me semble que c'est contraire aux règles de la comptabilité publique, privée c'est sûr. Grasse se meurt et on le constate au quotidien. Entre 2014 et 2019 des commerces ont fermé de tous les côtés et l'image de la ville ne s'est en rien améliorée. Que la dette soit de 1 600 € par habitant en 2014 et 1 700 € en 2019 cela ne change pas le quotidien des grassois. Hélas. Monsieur le Maire, vous êtes tombé dans le piège de l'endettement monstrueux que Monsieur LELEUX vous a laissé en héritage. J'ai été le seul à m'opposer avec mon groupe à ce qu'il ait le titre de Maire honoraire.

### **Madame Myriam LAZREUG**

Nous aussi.

## **Madame Mékia Nourra ADDAD**

Nous aussi.

## **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Tant mieux. Cela m'avait profondément choqué comme cela m'aurait choqué si vous aviez demandé une minute de silence pour Monsieur CHIRAC. Vous êtes tombé dans le piège monstrueux et les seuls investissements que vous pouvez mettre en avant aujourd'hui sont la médiathèque et Martelly. Comme l'a dit Paul EUZIERE, 70 % des investissements iront dans ces projets. Si ce projet était fabuleux, je dirais pourquoi pas ? Mais je crois que ce n'est pas le cas et que c'est au détriment des routes, des écoles ou de l'espace Chiris qui pourrait être un espace phare de notre ville et qui est à l'abandon. Vous dites que des efforts ont été faits pour que la situation financière s'améliore. Qui dit amélioration de la situation financière dit amélioration de la vie quotidienne des grassois dans le devenir et dans l'avenir. Mais la réalité est plus sombre. Notre groupe est circonspect et très sincèrement, il faut reconnaître que la tâche est compliquée pour l'avenir, quel que soit le Maire qui sera élu en 2020. L'article du Figaro tombe très mal. Une ville comme Nice qui est beaucoup plus endettée que Grasse au prorata, c'est dramatique, mais lorsque les gens se baladent à Nice ils disent c'est charmant. A Grasse l'endettement est dramatique et la situation est dramatique visuellement, quotidiennement. Pour le 11 novembre, Grasse était une ville fantôme. Cannes est une ville vivante, il y a la mer. Grasse se meurt : en 4 ans, la rue de la Fontette qui était la plus commerçante de Grasse il y a 20 ans, ainsi que la rue de l'Oratoire sont désertées malgré les efforts de Grasse Développement, il ne fonctionne plus qu'une rue à la sortie du parking et la rue Ossola qui descend jusqu'au Croissant Rose. Cette rue est entre les mains de certaines personnes grassoises qui elles sont bien et disent tout va bien. Nous voulions attirer tout le monde sur ces points concrets et pragmatiques. Les chiffres c'est une chose, la pratique quotidienne c'est autre chose.

## **Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit sur les ratios d'endettement par les uns et par les autres ni sur les emprunts toxiques. Je souhaite faire une remarque de forme, vous l'avez rappelé dans votre introduction ce n'est pas le débat d'orientations budgétaires mais la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires dans le but de nous donner les éléments factuels pour pouvoir ensuite débattre sur le budget. Dans cette philosophie il y a trois points que je souhaiterais soulever :

- le premier point fondamental, que vous-même vous avez voté et fait voter, c'est l'union des fonctions de Directeur Général entre l'agglomération et la ville et qui est maintenant la même personne, Monsieur FACCHINETTI. Il serait intéressant de voir présenter dans ce rapport la mise en relation de la baisse des dotations de l'Etat avec celles correspondantes d'augmentations des dotations de l'agglomération pour les mêmes compétences. Ce serait bien de voir où est passé l'argent public de l'Etat dans ces dotations. Est-ce qu'elles ont été ou pas transférées à l'agglomération pour les compétences nouvelles de l'agglomération car de plus en plus l'agglomération récupère des compétences communales ?
- Vous mettez en page 7, que les taux sont restés inchangés depuis 2008 ce qui est tout à fait exceptionnel. Ensuite, à la page 18 les rédacteurs écrivent la base nette imposée connaît une progression de plus en plus dynamique. Il faudrait les présenter sur une même page à la fois que les taux sont restés inchangés mais que les bases ont augmenté. On a plus de 2.27 % par an sur les trois dernières années. Je prends vos chiffres et pas ce qui a été dit par Monsieur CASSARINI de plus 7 % sur la période de 2016 à 2019.

## **Monsieur le Maire**

Vous faites bien car les chiffres de Monsieur CASSARINI ne sont pas exacts.

### **Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

- Sur les emprunts toxiques, je sais qu'il va y avoir une commission de présentation sur le bilan des emprunts toxiques. Il serait intéressant de mettre en comparaison le gain de la renégociation effective des emprunts toxiques et le gain potentiel qu'il y aurait eu à ne pas les renégocier. Cela me paraît nécessaire à faire pour une présentation qui nous permettra de débattre sur les orientations budgétaires.

### **Monsieur le Maire**

Je vais répondre sur certains points. Madame LAZREUG, « fallait-il ou non signer cette désensibilisation des emprunts ? Nous l'avons fait et heureusement que nous n'avons pas écouté vos prédications, vos invocations à ne pas le faire. C'était un de vos conseils, mais c'était un tuyau crevé. Les chiffres que vous avez donnés sont vrais en terme de montant d'intérêt d'emprunt. Je n'ai pas signé pour ma part ces emprunts toxiques mais j'ai bien dû gérer cette situation quand elle s'est présentée et notamment quand les rapports entre l'euro et le franc suisse ont changé. Lorsqu'une nuit on m'a annoncé un million d'euros d'emprunt en plus il a bien fallu prendre des décisions. Il est toujours facile de dire : ne faites pas ça, allez en justice, attaquez. Après, il y a des responsabilités qui s'imposent à nous, à moi, pour trouver des solutions courageuses. Je ne vais pas revenir sur les chiffres de Monsieur CASSARINI car il mélange tout.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne mélange rien du tout. Les chiffres viennent de vos services. Je comprends que cela vous ennuie mais ne dites pas que mes chiffres sont faux.

### **Monsieur le Maire**

Il a fallu trouver des solutions pour mettre à l'abri notre commune avec des taux d'intérêts pouvant dépasser les 27 %. Un chiffre est exact en 2014, nous payions 4,154 M € d'intérêts d'emprunt à la banque par an. Aujourd'hui nous payons 1,967 M € par an. Cela veut dire qu'on a diminué nos intérêts d'emprunt par deux.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

En passant de 4 à 1 vous divisez par deux vous ?

### **Monsieur le Maire**

On s'est protégé des emprunts toxiques. Et la deuxième raison pour laquelle on paye deux fois moins, c'est parce qu'on s'est désendetté. Cela a coûté cher mais heureusement qu'on l'a fait. Nous avons beaucoup parlé de ces débats. Nous avons partagé avec Madame CONESA qui n'est pas là aujourd'hui mais Monsieur le Président EUZIERE vous vous souvenez de ces débats sur la question d'intégrer ou nous l'indemnité du fonds de soutien dans la valorisation des actifs en face des passifs pour le niveau de dette nette. Vous avez fait un comparatif entre une dette brute et une dette nette, ce qui n'est pas comparable et vous le savez. Vous connaissez aussi bien que moi la question de la dette de la ville. Vous l'avez dit en disant dont acte que nous avons désendetté la ville en passant de 89,4 M€ de dette en début de mandature à 82 M € ; cela en intégrant cette compensation du fonds de soutien. On ne peut pas tous autour de la table dire on veut plus de routes, de bâtiments... mais il faut aussi être cohérent. Nous avons souhaité désendetté la ville à marche forcée. Cela demande des choix, de la responsabilité, des arbitrages. Tout le monde veut quelque chose, les attentes du terrain sont nombreuses, nous avons d'abord choisi d'assainir la situation financière de la ville. Aujourd'hui qu'on le veuille ou non on paye deux fois moins d'intérêts à la banque. Vous avez raison Madame LAZREUG de dire que cela a coûté très cher mais heureusement qu'on l'a fait au début car ceux qui ont attendu n'ont pas eu les compensations financières avec des taux de participation de 65 %. 1<sup>er</sup> chiffre c'est 4 154 000 € en 2014 en intérêt d'emprunt. Aujourd'hui 1 900 000 € d'intérêt d'emprunt. Le 2<sup>ème</sup> chiffre 89 000 000 € de dette en 2014 et aujourd'hui c'est 82 000 000 € de dette et ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les chiffres en intégrant la compensation du fonds de soutien qui a

fait débat. Le 3<sup>ème</sup> point c'est que nous sommes passés d'une capacité d'autofinancement de 4 500 000 € à 8 000 000 €. Monsieur CASSARINI, vous invoquez injustement des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. Lorsque vous l'avez lu, vous avez le scénario prospectif de la CRC qui projette les charges de personnel à 35 600 000 €. Vous avez vu que l'on affiche 34 560 000 € en ayant jugulé la masse salariale puisqu'en début de mandat nous étions à 34 150 000 €.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Non, vous étiez à 32 900 000 €. Vous prenez les chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Monsieur le Maire**

Vous pouvez me laisser terminer.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi.

**Monsieur le Maire**

Laissez-moi vous répondre. On était à 34 150 000 € et la CRC avait une prospective que je vais vous faire livrer sur table à 35 600 000 €. Vous assénez des contre-vérités en faisant croire que le budget 2014 a été voté par mes soins, ce qui est faux.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je n'ai jamais dit cela.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas moi qui aie signé le PPP. Ce n'est pas moi qui aie contracté le niveau de dette que cela a généré pendant l'exercice en fin 2013 pour une inertie sur 2014. Nous avons eu ce débat en commission et vous faites semblant de l'avoir oublié.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Nous avons eu ce débat. Ce débat peut avoir lieu publiquement sans pour autant que vous me disiez que j'ai oublié ce qui s'est passé il y a quinze jours.

**Monsieur le Maire**

L'exercice 2014 a été voté et construit par la mandature précédente. Vous redites les mêmes choses qu'en commission parce qu'il y a Nice-Matin.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Non, je suis cohérent avec moi-même.

**Monsieur le Maire**

Laissez-moi finir.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ayez la correction de ne pas mettre dans ma bouche des mots que je n'ai pas dits.

**Monsieur le Maire**

Tous vos chiffres sont faux. Chaque année je passe devant le niveau d'alerte. La ville est dans une situation difficile mais elle s'améliore chaque année et ce n'est pas moi qui le dis, mais la DGFIP. Je partage le sentiment de Monsieur de FONTMICHEL. Il est important de comprendre entre la ville et la communauté d'agglomération les transferts de charge donc les transferts de coût. Nous avons perdu plus de 4 600 000 € de DGF pour la ville de Grasse dans les recettes qui sont en moins et pour la CAPG c'est 5 000 000 € supplémentaires en moins par an. 4 600 000 € plus 5 000 000 € qui ont été amputés depuis le début de ce mandat. Nous avons fait des choix et je les assume. Le dernier chiffre c'est la diminution des frais de fonctionnement des services. Nous étions à 12 700 000 € en 2014 pour aujourd'hui 10 000 000 €. Nous avons baissé de 2 000 000 € par an les frais des services.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est par an ou sur le mandat ?

**Monsieur le Maire**

Je vous donnerai tout cela dans quelques secondes sur table. Vous avez raison de dire qu'il y a eu une augmentation de la masse salariale bien qu'il y ait eu une baisse dans les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018. Nous avons absorbé le GVT et aujourd'hui on présente une masse salariale à 34 560 000 €, là où elle était en 2014 à 34 157 000 €. Nous n'avons pas embauché à tour de bras comme vous le dites. Nous sommes à :

- 33 599 000 € en 2015,
- 33 579 000 € en 2016,
- 34 165 000 € en 2017,
- 34 012 000 € en 2018,
- 34 560 000 € en 2019.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il y a eu 171 départs en retraite. Ils ont tous été remplacés et même plus. Vous n'aviez pas dit que vous remplacerez 2 personnes sur 3.

**Monsieur le Maire**

Vous êtes la seule personne qui interrompe tout le monde. Dès que vous avez une idée, vous la lâchez. Je ne vous ai pas interrompu dans vos propos. Vous avez annoncé de grossières erreurs en disant que la Capacité Auto Financement ne s'arrange pas, que la dette est plus grande qu'avant....

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je n'ai jamais dit cela.

**Monsieur le Maire**

Oui vous l'avez dit, c'est enregistré. On ne peut pas payer deux fois plus de dette et avoir deux fois moins d'intérêts d'emprunt. Ce n'est pas possible.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Bien sûr que oui.

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

On peut tout à fait payer moins d'intérêts d'emprunt et avoir plus de dette au bilan parce que le coût de la dette a baissé.

**Monsieur le Maire**

Absolument. Nous avons constaté cette amélioration financière sur tous les ratios. Elle est actée. Nous savons que nous avons baissé le volume de dette. Nous avons amélioré la capacité d'autofinancement. Nous avons maîtrisé la masse salariale. Ces chiffres sont regardés par l'Etat, par Bercy, par les réseaux d'alertes nationaux, par la CRC. Monsieur CASSARINI les chiffres que vous annoncez sont volontairement modifiés car nous avons le droit dans ce décret d'intégrer la totalité du remboursement de ce fonds de soutien. Nous intégrons la dette en totalité dans le volume de dette, on ne la morcelle pas année après année comme vous voudriez qu'on la fasse pour les recettes. C'est une créance sûre de l'Etat. J'intégrerai ce que dit Monsieur de FONTMICHEL sur la question d'intégrer le volume de ce qui peut être intégré à l'agglomération en coût de masse salariale. Cela me semble important pour comparer à juste titre et avoir une lecture analytique entre ce que fait une collectivité avec un niveau de masse salariale et ce que fait une autre collectivité avec des transferts de charge induit par l'Etat ou la Loi NoTRE. Il faut prendre en compte cette remarque dans nos futurs regards sur notre ville. Monsieur DEGIOANNI je vous remercie de votre intervention. Depuis 2014, je n'ai cessé dans une situation difficile de trouver des solutions pour sortir la ville de l'impasse dans laquelle elle était. Je ne suis pas tombé dans un piège comme vous l'évoquez. Nous avons choisi de désensibiliser cette dette toxique, redonner à la ville des marges de manœuvre en début de mandat. Nous retrouvons la confiance des banques. Nous avons mis en place les outils de gestion qui nous permettent de délibérer chaque année sur nos niveaux de dette, qui nous redonnent de la confiance dans la conduite de cela. Je souhaite vous remercier d'avoir pris part à ce débat d'orientations budgétaires. Je prends acte que nous avons débattu longuement, deux heures sur ce débat.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je voudrais rajouter quelque chose.

**Monsieur le Maire**

Vous avez été assez complète.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous nous reprochez de vous avoir invité à saisir la justice. Je n'ai jamais fait cela. La justice était saisie depuis 2013 par le Maire Honoraire à qui vous avez donné l'honorariat, Monsieur Jean-Pierre LELEUX qui a endetté la ville. Vos propos : « c'est assez facile d'aller en justice ». Nous étions déjà en justice en 2013, je vous ai demandé simplement de rajouter un élément dans la procédure à savoir que le Maire n'avait pas l'autorisation du Conseil Municipal de souscrire des emprunts toxiques. Vous avez refusé cette option, 8 600 000 € d'emprunt, 31 000 000 € donnés à la banque et 17 530 000 € à la charge des grassois. Vous dites aujourd'hui que vous êtes le plus beau, le plus fort, que vous désendettez la ville.

**Monsieur le Maire**

Je ne dis pas cela. Je dis que j'ai travaillé.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous dites que votre bilan est extraordinaire. Nous, nous ne comprenons rien, nous sommes les opposants qui falsifions les chiffres. Je ne pense pas que les enquêteurs journalistes du Figaro ont pour intention de se présenter aux élections à Grasse. Ils sont neutres. Ils n'ont aucun intérêt à dire n'importe quoi et à vous enfoncer. Or, vous aurez réussi en 6 ans de mandat à nous faire rentrer dans le top 50 des villes les plus endettées de France, à la 32<sup>ème</sup> place avec un endettement de 2 % en hausse confère l'enquête du Figaro. Vous pouvez mettre en cause les journalistes du Figaro, les enquêteurs, les faits sont là, les chiffres sont là. Ce ne sont pas des chiffres inventés par vos opposants, c'est l'enquête du Figaro. Tous les chiffres que Monsieur CASSARINI et moi-même avons avancés aujourd'hui sont les chiffres qui nous ont été communiqués par vos propres services dans le cadre d'un entretien que le DGS et le Directeur des Affaires Financières ont eu l'amabilité de nous accorder. Les chiffres sont réels vous ne pouvez pas les mettre en cause. L'enquête du Figaro n'est pas à charge contre vous. Elle est objective, vous rentrez dans le top 50 des villes les plus endettées.

**Monsieur le Maire**

Je vous ai reproché votre attitude de dire qu'il ne faut pas agir. Heureusement qu'on a mis la ville à l'abri. Vous auriez fait plonger la ville en nous enterrant dans des situations de contentieux dans lesquels nous ne serions pas encore sortis.

**Madame Myriam LAZREUG**

Les villes qui ont saisi les juridictions en sont sorties et en sont gagnantes.

**Monsieur le Maire**

Madame LAZREUG, vous vous « CASSARINISEZ ».

**Madame Myriam LAZREUG**

Quel compliment. Tant que je ne me « VAUDISE » pas, tout va bien.

**Monsieur le Maire**

Maintenant si vous pouvez demander la parole c'est bien. Madame LAZREUG je ne vous reproche rien, je vous dis simplement qu'on n'a pas suivi votre approche. Votre approche était catastrophique car pour vous il fallait combattre en gardant des emprunts toxiques qui étaient volatiles. La ville n'aurait pas pu s'en remettre. Heureusement que la ville de Grasse n'est pas gérée par Madame LAZREUG. Ce serait une catastrophe. Vous vouliez un combat contre l'Etat, Bercy, le fonds de soutien, le Préfet où il fallait tésoriser les intérêts d'emprunt avec des taux d'intérêt dépassant les 27 %, la situation aurait été catastrophique. Oui, on a désensibilisé cette dette, oui on l'assume. Nous avons désendetté la ville, c'est quelque chose de factuel, de reconnu par la Direction des Finances Publiques, par les chiffres et je crois que ce n'est pas contestable. Je donnerai le titre du Figaro à Nice-Matin.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il faut prendre l'article de Nice-Matin pour le donner au Figaro pour compléter.

**Monsieur le Maire**

Je souhaite vous remercier d'avoir pris part à ce débat d'orientations budgétaires. Vous vous êtes exprimés librement.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous me mettez en cause, je suis obligée de répondre.

**Monsieur le Maire**

Je ne vous mets pas en cause.

**Madame Myriam LAZREUG**

Les villes qui ont saisi la Cour de Cassation ont gagné. Elles étaient dans le même cas que nous. Si nous avons combattu aujourd'hui c'est la banque qui nous donnerait de l'argent. Vous avez le même titre que Monsieur LELEUX, vous êtes fossoyeur de la ville de Grasse.

**Monsieur le Maire**

Nous avons désendetté la ville et je comprends bien que cela ne vous fait pas plaisir. Cela devrait vous réjouir.

**Madame Myriam LAZREUG**

Il n'y a que vous qui le croyez Monsieur VIAUD.

**Monsieur le Maire**

Cela devrait vous réjouir. Le débat d'orientation a eu lieu. Nous passons à la délibération suivante sur l'embellissement des vitrines commerciales.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Nous avons encore un point à aborder.

**Madame Myriam LAZREUG**

Comment pouvez-vous dans le détail du financement de l'investissement insérer des millions d'euros concernant des ventes qui n'ont pas eu lieu ? Page 53 du rapport.

**Monsieur le Maire**

C'est une démarche prévisionnelle.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous prévoyez de rentrer d'ici 2022 plusieurs millions d'euros sur des délibérations qui sont attaquées en justice.

**Monsieur le Maire**

Pas sur celles attaquées en justice mais il y aura pleins de cessions d'actifs.

**Madame Myriam LAZREUG**

La vente du quartier de la gare.

**Monsieur le Maire**

C'est vous qui avez attaqué en justice. Si le quartier de la gare est à l'arrêt c'est du fait de Madame LAZREUG.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Madame LAZREUG n'est pas seule et Monsieur de FONTMICHEL aussi pour le legs RIOU.

**Monsieur le Maire**

Je parle du quartier de la gare.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Moi je parle de l'ensemble des cessions d'actifs. Je les revendique toutes.

**Monsieur le Maire**

Nous passons à la délibération suivante.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Le débat n'est pas fini. Vous voulez le clôturer car il vous gêne.

**Monsieur le Maire**

Le débat a eu lieu et vous vous êtes exprimé largement Monsieur CASSARINI.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous parlez de la traverse de la placette à 384 000 €.

**Monsieur le Maire**

Nous avons clôturé le débat et nous en sommes à la délibération 2019-181.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous avez fait un long monologue et vous m'avez mis en cause sur plusieurs sujets.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous vous êtes largement exprimé.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous nous empêchez de vous répondre. Je souhaite que soit inscrit au procès-verbal que le débat n'a pas eu lieu pleinement.

**Monsieur le Maire**

Le débat a eu lieu pleinement. Vous vous êtes exprimé à plusieurs reprises.

**2019 - 181      CONVENTION DE PARTENARIAT  
EMBELLISSEMENT DE VITRINES COMMERCIALES  
AUTOUR DU THEME DES FLEURS DE GRASSE ET DU PATRIMOINE**

**Monsieur le Maire**

Je vous propose d'établir une convention de partenariat avec les différentes structures en vue de créer une continuité de parcours dans l'hyper centre.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je lis quelques phrases car cela vaut le détour :

« Considérant qu'un soin particulier doit être apporté à l'embellissement des rues commerçantes par la création d'un visuel agréable apposé sur les vitrines des magasins vacants. Considérant que l'embellissement de ces rues a vocation à créer un parcours visuel attractif créant une unité d'ensemble afin d'éviter la rupture des flux de passants. L'objectif étant de prolonger les flux entre ville haute et ville basse par une invitation à la découverte et à la déambulation. Les premiers secteurs stratégiques d'actions sont identifiés sur la rue de l'Oratoire, rue Droite, rue Mougins-Roquefort. Les interventions proposées intégreront une dimension pédagogique, ludique, historique et artistique. Considérant que le thème patrimonial choisi est « Les Fleurs et plantes odorantes de Grasse »; qu'il sera réalisé graphiquement sur les différents supports ». En fait cette délibération a un objectif, c'est de boucher les trous. Il y a tellement de cellules commerciales qui sont vacantes à Grasse que cela fait désordre surtout lorsqu'on arrive en fin de mandat et qu'on avait expliqué en début de mandat que Grasse serait « the play to be ». On se rend compte que beaucoup de cellules commerciales sont fermées et que cela fait désordre à la veille des élections, alors on va boucher les trous. J'aimerais connaître le nom du rédacteur de cette délibération parce qu'à l'évidence on a un poète à Grasse car être capable d'écrire de telles phrases juste pour nous dire qu'on va boucher les trous je trouve cela grandiose. J'aimerais rappeler quel est l'ampleur des trous. J'ai là un document interne de la SPL Pays de Grasse Développement qui nous explique dans sa partie haute la ville de Grasse compte 295 cellules commerciales. 38 % de ces cellules sont aujourd'hui vacantes. Dans la ville basse, la ville compte 177 cellules commerciales, 94 sont vacantes soit 53 %. Le bilan du centre-historique c'est une catastrophe. Aujourd'hui on nous fait voter une délibération pour tout masquer. La ville de Grasse qui est la 32<sup>ème</sup> ville la plus endettée de France doit boucher les trous. Voilà à quoi nous en sommes réduits. Tout à l'heure vous faisiez cocorico la ville est belle. Voilà la réalité.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ces chiffres m'ont été donnés par la SPL. Voilà la situation catastrophique de la ville de Grasse, à se demander ce que l'Adjointe au commerce a fait pendant 6 ans.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas pour boucher les trous mais pour mettre en avant des cellules commerciales, pour que ce soit agréable et joli et non pas pour boucher des trous.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

En effet cette délibération fait ouvrir les yeux. Je suis nuancé par rapport à Monsieur CASSARINI car cette situation n'est pas propre à Grasse mais à beaucoup de centres villes français. Dans la plupart des villes les commerces sont partis les uns après les autres sous le coût jugulé de la haute finance et des promoteurs de

l'immigration. Naturellement lorsqu'une ville est envahie par des gens qui ne pratiquent pas les mêmes habitudes que vous, ni alimentaires, ni vestimentaires, ni de coutumes, les commerces historiques ferment et sont désertés par les clients. Maintenant on colle des affiches sur les vitrines. Ce sont des leurres mais c'est mieux de voir cela. Est-ce que c'est pour flatter son égo ? Je pense que oui. En période électorale les commerces revivent un peu. Je vais voter pour. C'est un aveu de ce que nous vivons. Notre modeste groupe est le seul à dire pourquoi c'est par rapport à l'immigration massive.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité. C'est mieux de soigner l'image de nos commerces. Merci.

#### **2019 - 182      SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COLLEGE CARNOT**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention tripartite entre la ville de Grasse, la Communauté d'Agglomération, le Collège Carnot et une artiste. Cette convention demande au service Ville d'Art et d'Histoire de mettre à disposition 35 heures de travail d'un guide conférencier.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **2019 - 183      AUTORISATION DE VENTE AUX ENCHERES DES MATERIELS USAGES**

**Monsieur le Maire**

La ville de Grasse souhaite mettre sur les sites d'enchères publiques des matériels usagés dont la ville de Grasse n'a plus l'utilité. La volonté de la ville de Grasse est de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité, destinés à la réforme. Nous avons eu beaucoup d'échanges sur ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 184      RENOUELEMENT URBAIN  
OPERATIONS FACADES SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES  
COMMERCIALES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA  
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur le Maire**

Il vous est proposé de délibérer sur le versement des subventions municipales correspondantes. Je vous demande de bien vouloir autoriser à procéder aux versements des subventions d'un montant de 28 625 € pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville :

Façades 5 rue des Fabriques – 06130 GRASSE  
Bénéficiaire : copropriété 5 rue des Fabriques  
Subvention totale allouée :            12 016 €

Façades 10 rue Jean Ossola – 06130 GRASSE  
Bénéficiaire : copropriété 10 rue Jean Ossola  
Subvention totale allouée :            12 709 €

Commerce 24 rue Jean Ossola « le croissant rose » – 06130 GRASSE  
Bénéficiaire : SARL SAG  
Subvention totale allouée :            3 000 €

Commerce 17 rue Jean Ossola « Ô coin gourmand » – 06130 GRASSE  
Bénéficiaire : SARL SAG  
Subvention totale allouée :            900 €

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 185      CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE  
APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019/2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour le cofinancement d'actions en faveur des jeunes de 0 à 17 ans. Ce cofinancement à hauteur maximum de 55% apportera des recettes à la Ville selon les années de contrat et l'évolution des dossiers comme suit :

Recettes 2019	1 361 613 €
Recettes 2020	1 396 440 €
Recettes 2021	1 415 440 €
Recettes 2022	1 418 440 €

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat « Enfance – Jeunesse » entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales ».

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

J'ai l'impression qu'on a sauté des délibérations.

**Monsieur le Maire**

Vous vouliez intervenir ?

**Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL**

Sur l'intervention façade.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 186      CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
ANNEE 2019**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet de voter les 30% des montants restants des subventions aux associations dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2019 pour un montant de 391 113 €.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 187      SERVICE BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES  
REMUNERATION CONFERENCIERE VILLA SAINT HILAIRE**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet de définir la rémunération d'un conférencier qui interviendra dans le cadre d'une action culturelle organisée par le service Bibliothèque et Médiathèques de la ville de Grasse. Montant de rémunération d'un conférencier : 100 € net par conférence plus les charges. La Villa Saint-Hilaire organise des actions culturelles en lien avec sa thématique « maison, jardins et paysage ». Madame Aude HAGE CHANINE est professeur au lycée Amiral de Grasse et enseigne l'Histoire – Géographie. Madame Aude HAGE CHANINE a proposé trois conférences sur le thème « Rencontre au petit jardin ». Ces rencontres auront lieu en novembre 2019. Il convient de rémunérer la conférencière qui n'est pas du personnel communal en tant que vacataire. Sa rémunération correspondra à un net à payer de 100 euros net par conférence soit 300 euros nets pour les 3 conférences.

## **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2019 - 188      CONTRAT DE VILLE RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Madame Nicole NUTINI**

Je tiens d'abord si tout le monde en est d'accord, à modifier une phrase mal libellée dans ce rapport. Nous avons inscrit que ce rapport sera présenté à la CAPG le 8 novembre mais il a été présenté au Conseil du 8 novembre. L'évaluation se fera au mois de décembre sur 4 jours. Nous retirons cette phrase si tout le monde en est d'accord.

Je tiens par mon intervention, en tant qu'élue communautaire en charge de ce dossier à la Communauté d'Agglomération, souligner l'importance des financements croisés pour les différentes actions du Contrat de Ville sur le territoire grassois.

En 2018 :

23 actions ont été déposées en demande de subvention pour l'année 2018.

22 ont été retenues et financées au titre de la Politique de la ville au bénéfice de 17 structures porteuses.

Les crédits spécifiques représentent 472 411 € soit une augmentation de 14 % malgré une perte de 50 000 € dû au désengagement de la Région :

• ETAT :	256 500 €
• Ville de Grasse :	111 111 €
• CAPG :	40 500 €
• CAF :	64 300 €

Les répartitions des actions mises en œuvre :

- 12 actions dans le pilier COHÉSION SOCIALE
- 5 actions dans le pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
- 5 actions dans le pilier DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8 actions ont été menées sur les 2 quartiers prioritaires
- 7 actions menées spécifiquement sur le quartier des Fleurs de Grasse
- 7 actions menées spécifiquement sur le quartier du Grand centre

Suivi des conventions d'utilisations de la TFPB – Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le 24 avril 2018 - Validation et signature par Monsieur le Préfet des avenants des conventions. Le suivi des conventions TFPB avec les 5 bailleurs signataires du Contrat de Ville a permis de cofinancer les postes des 2 adultes-relais en charge de la médiation et de la participation citoyenne sur le quartier des Fleurs de Grasse et du Grand Centre - plus de 60 000 € ont été investis en direction d'actions de médiation sociale.

D'une manière générale les éléments montrent un effet levier de la politique de la ville au service du territoire. 2 781 047 € d'actions avec 2 570 936 € de financement extérieur au bénéfice du territoire soit un cofinancement des actions à hauteur de 92,5 %.

Programmation Contrat de Ville 2018

Les Chiffres clés sont 1 548 360 €, montant total des actions menées

22 actions financées

Pilier Cohésion sociale - 12 actions financées

Pilier renouvellement urbain – Cadre de Vie – 5 actions financées

Pilier Développement économique et Emploi – 5 actions financées

Participation financière de la CAPG : 40 500 € soit 3 %.

Participation financière de la ville de Grasse : 111 111 € soit 7 %.

Apport financier extérieur : subventions et financements de Droit Commun : 1 397 349 € soit un co-financement de 90 %.

Programmation Prévention de la Délinquance et Radicalisation 2018

Les chiffres clés

1 419 137 € - Montant total des actions menées

18 actions financées

Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance : 6 actions

Actions de prévention de violences faites aux femmes et aide aux victimes – 4 actions

Prévention de la radicalisation - 8 actions

Participation financière de la CAPG : 58 500 € soit 4 %.

Co-financement des actions à hauteur de 1 360 637 € soit un taux de 96 %.

Plus de 30 partenaires présents et engagés.

Programme de Réussite Educative

Les chiffres clés

Le financement

Pour l'année 2018, le Programme de Réussite Educative de la Caisse des Ecoles de la ville de Grasse a bénéficié d'une subvention de 90 000 €. 80 000 € accordés par l'Etat et 10 000 € par la Ville de Grasse (qui participe également par la contribution en nature estimée à 60 000 € avec la mise à disposition à titre gratuit de matériel, locaux et personnel).

Sur les 91 enfants accompagnés en 2018, le bilan des parcours est le suivant :

39 bénéficient toujours d'un accompagnement en fin d'année 2018.

34 ont eu une réponse adaptée à la demande initiale « objectif atteint ».

4 ont été orientés vers des structures de droit commun pour une prise en charge plus adaptée.

8 parcours ont pris fin à la demande des parents.

5 déménagements.

1 jeune a été exclu définitivement du collège.

Je site les écoles avec lesquelles nous avons beaucoup travaillé écoles maternelles Jean-Crabalona et Gambetta, les écoles élémentaires Pra d'Estang, Gérard-Philippe et Saint-Exupéry et les collèges Carnot, Saint-Hilaire et les Jasmins.

Emploi Dev Eco

Les chiffres clés

- 2 créations d'entreprise dans le cadre de CitésLabs. Ce sont deux jeunes des Fleurs de Grasse, l'une au Plan de Grasse et l'autre au Cannel.
- 9 retours à l'emploi – 100 % des bénéficiaires de l'action Grasse à vos couleurs. Ces 9 jeunes ont aujourd'hui un emploi pérenne.

Atelier Santé Ville

Les chiffres clés

- Plus de 70 partenaires ciblés. C'est une énorme action qui est très détaillée dans le rapport. 1 400 habitants ont pu participer à ces actions de prévention.
- 600 professionnels touchés par les actions ASV, rencontres thématiques d'information/formation sur les priorités de santé publique ; ingénierie de projets ; relais des informations santé et campagne de prévention.
- Mise en place avec le CLIC du dispositif « animateur Séniors Isolés ».

- Actions de prévention : Animation du collectif Semaine d'Information sur la Santé Mentale SISM, groupe de travail Santé des Jeunes aux Fleurs de Grasse.
- 9 jeunes enfants en surpoids ont été suivis dans le cadre du Projet « La santé c'est la vie », concernant les enfants en surpoids, porté par l'Assurance maladie.
- Organisation en partenariat avec l'Assurance Maladie de deux Parcours prévention Séniors.

Les évaluations se feront les 3, 4, 5 et 12 décembre à la CAPG. J'invite tous les élus à y assister.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2019 - 189      TRANSFERT DE LA GESTION DU PARKING ROUBAUD A LA REGIE DES PARKINGS**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

En six années, la Régie des parkings grassois a repris en main la gestion des 1 052 places de stationnement présentes dans ces deux parcs et finalise au cours de cette année 2019, la rénovation et la modernisation de ces équipements publics destinés au stationnement, tout en mettant en œuvre une exploitation optimisée. Par ailleurs, la ville de Grasse est également propriétaire d'un petit parc de stationnement dénommé « Parking Roubaud » situé boulevard Fragonard. Ce parc est composé de 24 places de stationnement réparties sur deux niveaux. Il répond aujourd'hui aux besoins du Centre Maternel et Infantile ainsi qu'aux besoins du Service de proximité du Centre-ville. Cependant, il convient de prendre acte que l'activité « Protection Maternelle Infantile » sera prochainement déplacée par le département des Alpes-Maritimes et regroupée au sein de la future Maison des Solidarités Départementales qui ouvrira ses portes au mois de mars 2020. De plus, et à la suite d'un diagnostic complet établi sur ce parking, il a été noté la possibilité d'optimiser les places de stationnement présentes. Ainsi, il serait envisageable d'offrir quelques places de stationnement supplémentaires aux grassois et plus particulièrement aux habitants du centre-historique. Enfin, ce parking ne bénéficie pas actuellement d'un système de gestion optimal d'une part et il nécessite une rénovation et une remise à niveau de ses équipements de sécurité d'autre part. Aussi, il est proposé de transférer la gestion et l'exploitation du parking Roubaud à l'opérateur spécialisé en matière de parcs de stationnement, à savoir la Régie des parkings grassois. Je vous demande de bien vouloir approuver le transfert de la gestion et l'exploitation du parking Roubaud à la Régie des parkings grassois.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Le parking Roubaud sera géré par la régie des parkings ainsi que les investissements nécessaires.

## **2019 - 190      CHALETS DE NOEL ADOPTION DES TARIFS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

La ville de Grasse organise au mois de décembre les festivités de fin d'année, avec un marché de Noël qui se tiendra sur la place du Cours Honoré Cresp les 6, 7 et 8 décembre 2019 et une patinoire du 20 décembre 2019

au 5 janvier 2020. A cette occasion, un espace sur le Cours Honoré Cresp sera occupé par des chalets de la commune qui seront loués à des exposants. Il convient de voter une tarification qui permettra au service Foires et Marchés de la ville de Grasse, d'encaisser les recettes générées par cette location.

Je vous demande de bien vouloir adopter les tarifs « location de chalets », « Patinoire » et « Espaces »:

- |  |              |
|--|--------------|
| - Caution pour réservation d'un chalet par les exposants :   | 100,00 € TTC |
| - Location chalet de Noël, espace commercial de 7,20m <sup>2</sup> – (chalet de 3x2,40m) (par jour électricité compris) du 7 et 8 décembre 2019        | 50,00 € TTC  |
| - Location espace autour de la patinoire, espace commercial de 7,20m <sup>2</sup> (par jour électricité compris) du 20 décembre 2019 au 5 janvier 2020 | 50,00 € TTC  |
| - Prix d'entrée (avec patins)  | 3 €          |
| - Vente de gants   | 3 €          |
| - Gratuité sur présentation d'une invitation. Ces invitations seront à la discrétion du cabinet du Maire.  |              |

### **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2019 - 191      PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LE LYCEE FRANCIS DE CROISSET**

### **Madame Annie OGGERO-MAIRE**

Depuis de nombreuses années, la ville de Grasse est jumelée avec la ville allemande d'Ingolstadt. De ce jumelage se sont concrétisées des rencontres entre lycées et particulièrement entre le lycée Francis de Croisset et le lycée Beruflichen Fachoberschule d'Ingolstadt. Les lycéens grassois ont été accueillis précédemment par le lycée de notre ville jumelle. Les dirigeants du Lycée Francis de Croisset ont sollicité notre municipalité pour obtenir une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement du voyage qu'ils ont effectué, en retour, à Ingolstadt. Cet échange s'est déroulé du 16 au 29 juin 2018 selon le principe de la réciprocité et concerne 3 élèves de classe de première du lycée Francis de Croisset. (Le délai a été relativement important car nous attendions des justificatifs de la part de l'établissement). Je vous demande de bien vouloir approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.388.79 euros.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Concernant le jumelage avec Ingolstadt je trouve cela très bien car j'en ai profité lorsque j'étais jeune mais ce n'est pas Monsieur MELOT qui est sensé s'occuper de ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Oui c'est lui et en l'absence de Monsieur MELOT, Madame OGGERO MAIRE a rapporté ce rapport.

Qu'avez-vous contre Monsieur MELOT ?

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Rien car il n'est jamais là.

**Monsieur le Maire**

Il fait ce travail avec les villes jumelles.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce sujet m'intéresse et je souhaite que la prochaine fois Monsieur MELOT nous fasse un compte-rendu de son travail. Avoir un retour du jumelage à Grasse nous manque.

**Monsieur le Maire**

On le fera mais ne vous moquez pas de Monsieur MELOT car il fait son travail.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je regrette qu'il soit absent.

**Monsieur le Maire**

Je note votre proposition positive.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci pour ces échanges. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 17h15.